Anabolisants : Et si chacun de nous assumait ses responsabilités…

Compte Test - 2012-09-30 16:59:00 - Vu sur pharmacie.ma

La première chaîne marocaine Al Aoula a diffusé le dimanche 23 septembre 2012 une émission (1) sur les ravages causés par les anabolisants au Maroc. Cette excellente émission qui a allié information et sensibilisation, a mis en exergue les intolérables dysfonctionnements à l'origine du trafique de substances illicites d'une manière générale, et d'anabolisants et des substances dopantes en particulier.

Les témoignages des usagers de ces produits et des parents de victimes de ces mésusages ont été insoutenables et devraient nous inciter tous à réagir avec célérité pour préserver la santé de nos concitoyens.

Par leurs investigations, les journalistes ont révélé, une fois de plus, que le modus operandi de ces trafiques reste toujours le même, seule la nature de la marchandise change. La porosité de nos frontières est souvent à l'origine de ces trafiques qui finissent, petit à petit, par inonder les différentes villes du royaume de produits dont la production, la distribution et la dispensation doivent être réglementées.

Sur le terrain, des commerçants peu scrupuleux profitent d'une forte demande, pour s'adonner à toutes sortes de commerces prohibés. Ils approvisionnent les sportifs fréquentant les salles de musculation en anabolisants, y compris en produits à usage vétérinaire, comme il a été rapporté lors de l'émission 45mn. Ils fournissent différentes boutiques en médicaments de contrebande à base de corticoïdes. Les comprimés sont utilisés comme orexigènes, alors que les crèmes sont utilisées pour leurs propriétés dépigmentantes. D'autres produits empruntent les mêmes circuits, notamment les psychotropes dont la consommation représente à la fois un problème de sécurité et de santé publique.

Pour conclure, eu égard à la gravité de ces trafiques, les professionnels de santé et leurs instances professionnelles devraient se mobiliser pour combattre ce fléau en s'impliquant dans des campagnes de prévention et de sensibilisation des utilisateurs de ces produits. Les services de contrôle doivent continuer à traquer ces commerçants de la mort. Quant aux rares professionnels de santé qui font des prescriptions de complaisance ou des dispensations illégales de ces produits sensibles, ils doivent être rappelés à l'ordre et sanctionnés à chaque fois que c'est nécessaire.

(1) Émission 45 mn / chaîne Al Ouala /19 septembre 2012Cliquez ici pour voir l'émissionPharmanews 155: Lien